



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Essence

Question écrite n° 47444

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle interroge Mme le ministre de l'environnement sur l'application de l'étape 2 sur la récupération des composés organiques volatils (COV) bientôt prévue par voie législative. L'étape 1 sur la récupération des COV est entrée en application le 12 janvier 1996, suite à un arrêté transposant en droit français une directive de l'Union européenne et dont les réalisations ont jusqu'en 2001 pour s'appliquer. Ainsi, le Gouvernement entend-il faire appliquer l'étape 2 avant l'étape 1, ce qui non seulement risque de précipiter la disparition de petits points de vente d'essence, mais également d'indisposer nos partenaires de l'Union européenne qui n'ont pas encore discuté des modalités d'application de l'étape 2. Il souhaite donc obtenir son avis sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47444

Rubrique : Pétrole et dérivés

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 338